

Direction de la santé publique et environnementale
 Département « Veille et sécurité sanitaire »

**A l'attention des laboratoires de
 biologie de la région Paca**

Courriel : ars13-alerte@ars.sante.fr

Téléphone : 04 13 55 80 00 / Télécopie : 04 13 55 83 44

Date : 6 mai 2019

Objet : Surveillance des cas de dengue, de chikungunya et de zika

PJ : Circuit de signalement et modalités de diagnostic biologique des cas de dengue, chikungunya et zika
 Fiches Cerfa de notification d'une maladie à déclaration obligatoire (MDO)
 Fiche de renseignements cliniques

Madame, Monsieur, chère Consœur, cher Confrère,

Afin de prévenir ou de limiter l'instauration d'un cycle autochtone de transmission d'un virus de **dengue**, de **chikungunya** ou de **zika**, pendant la période d'activité du moustique *Aedes albopictus*, entre le 1^{er} mai au 30 novembre, **des interventions de démoustication sont immédiatement mises en place autour des cas confirmés ou probables suite à leur signalement à l'ARS.**

Nous vous remercions devant toute prescription de recherche d'une infection par l'un de ces 3 virus de vérifier l'adéquation entre la date de début des signes (DDS) du patient et les types d'analyses prescrites et de modifier la prescription (Art. L. 6211-8 du CSP), si nécessaire :

	DDS	J+1	J+2	J+3	J+4	J+5	J+6	J+7	J+8	J+9	J+10	J+11	J+12	J+13	J+14	J+15	...
RT-PCR Sang chik-dengue-zika																	
RT-PCR Urine zika																	
Sérologie (IgM et IgG) chik-dengue-zika																	

Il est recommandé de rechercher simultanément les trois infections en raison de symptomatologies souvent peu différenciables et d'une répartition géographique superposable (région intertropicale).

Devant tout résultat positif pour l'une de ces 3 maladies, il vous est demandé de **procéder sans délai à son signalement à l'ARS** par tout moyen approprié (téléphone : 04 13 55 8000, télécopie : 04 13 55 83 44, courriel : ars13-alerte@ars.sante.fr) en utilisant au choix :

- la [fiche de renseignements cliniques](#) accompagnant le prélèvement,
- ou, la fiche Cerfa de notification d'une MDO ([dengue](#) ; [chikungunya](#) ; [zika](#)),
- ou, tout autre support à votre convenance.

Lors du signalement à l'ARS, il est demandé de préciser à minima : les coordonnées du patient et du médecin traitant, le résultat de l'analyse, la date de début des signes, la notion de voyage, le lieu du voyage et la date de retour.

En cas de **résultat IgM positif isolé**, il est nécessaire de demander la réalisation d'un 2^{ème} prélèvement dans un délai de 15 jours au minimum après le premier.

En cas d'envoi de matériel au CNR des arbovirus, vous trouverez sur [leur site Internet](#), l'étiquette d'expédition d'un prélèvement à imprimer impérativement en couleur et à apposer sur vos enveloppes et colis.

Nous vous remercions, selon le contexte, de conseiller au patient une protection individuelle contre les piqûres de moustiques ou des rapports sexuels protégés pour une infection à virus Zika.

En cas de confirmation d'un **cas autochtone** de dengue, de chikungunya ou de zika en cours de saison, les modalités de surveillance seront modifiées dans le périmètre de circulation du virus et les professionnels de santé de la zone concernée en seront informés.

Vous remerciant pour votre implication dans ce dispositif de surveillance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chère Consœur, cher Confrère, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Direction Générale de l'ARS
 et par délégation
 la responsable du département
 veille sécurité sanitaire et
 situations sanitaires exceptionnelles


 Dr Christine ORTMANS